
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 3 août

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Vaccination gratuite contre la Fièvre Jaune

La fièvre jaune est une fièvre virale hémorragique grave transmise par les piqures de moustiques. La vaccination est la mesure de prévention la plus efficace contre la fièvre jaune. Du fait d'un stock important de vaccins, L'ARS et le CHM propose gratuitement la vaccination contre la fièvre jaune pendant le mois d'août.

Qu'est-ce que la fièvre jaune ?

La fièvre jaune est une fièvre virale particulièrement sévère. Il n'existe pas de traitement ce qui en fait toute la gravité. C'est une maladie qui peut atteindre les reins, le foie ou le système vasculaire. Elle sévit en Afrique inter tropicale et en Amérique du Sud.

Le premier vaccin contre la fièvre jaune a été développé dès 1948.

La formule disponible de nos jours a été administrée depuis de nombreuses années à des millions de personnes à travers le monde.

Dans quels pays la vaccination est-elle obligatoire ou recommandée ?

Les pays dans lesquels le virus circule ont mis en place un politique d'obligation vaccinale pour les voyageurs : pour protéger les touristes qui se rendent dans ces pays, mais aussi pour protéger les populations autochtones. En effet, une personne vaccinée ne peut pas attraper la fièvre jaune et ne peut donc pas transmettre le virus. Il s'agit principalement de la Guyane Française (en Amérique du Sud) et des pays d'Afrique intertropicale (Bénin, Cameroun, Congo, Burundi etc.).

D'autres pays (Kenya, Tanzanie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud etc.) rendent la vaccination obligatoire uniquement aux touristes en provenance de certaines régions du monde ou ayant transité par les zones où circule le virus.

De ce fait, la vaccination est fortement conseillée pour entrer dans ces pays, particulièrement en cas de transit par le Kenya.

Une seule injection protège à vie : le certificat délivré à l'issue de la vaccination permettra de voyager librement dans ces pays.

Vaccination offerte gratuitement à Mayotte pendant le mois d'août

Du fait des annulations des pèlerinages à la Mecque ces deux dernières années, Mayotte dispose d'une quantité importante de vaccins contre la fièvre jaune. L'ARS et le CHM souhaitent en faciliter l'accès en rendant gratuite cette vaccination habituellement payante.

Les personnes de plus de un an qui envisagent de voyager dans les pays qui exigent ou recommandent la vaccination ([voir ici la liste des pays](#)) dans les années à venir sont invitées à prendre contact avec le service des actions de santé du CHM au 0269618000.

Seules les personnes vaccinées **avant le 31 août 2021** pourront bénéficier de la gratuité.

Contre-indications à la vaccination

Ce vaccin ne peut pas être administré aux :

- Femmes enceintes ou qui allaitent
- Personnes immunodéprimées
- Personnes allergiques à l'œuf

Un délai d'au moins 2 semaines doit être respecté, après la vaccination contre la fièvre jaune, avant d'envisager une vaccination contre la COVID-19.